Séance du 27 octobre 2022

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-deux, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont assemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation: 20/10/2022

Date d'affichage: 03/11/2022

<u>Étaient présents</u>: M. CORON Bruno; Mme LEDOUX Malika; MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent, Mme PAISANT Nadège, M. LECLERC Sébastien; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine; M. MARTIN Nicolas; Mmes LEMERRE Honorine, LEHAIRE Solange, ANNE Dorothée.

Était excusée: Mme NORGUET Catherine (procuration Mme PAISANT).

Mme LEDOUX, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu du 14 septembre 2022 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. <u>Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe</u> (visa 03/11/2022)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal:

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant (Conseil Municipal) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 313-1 et L 332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe en raison d'un avancement de grade,

M. le Maire propose au conseil la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet, soit 35h00 / 35h00 pour assurer les fonctions d'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts, à compter du 1er novembre 2022.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

II. Location du logement 4 La Gare (visa 03/11/2022)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le logement de la Gare est vacant depuis le 31 août 2022. La réfection des peintures et les menus travaux sont terminés et le logement est à nouveau disponible à la location.

Suite à une annonce dans la presse, plusieurs candidats se sont présentés. M. le Maire présente brièvement les dossiers qui ont été étudiés en commission.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de louer le logement du 4 La Gare à M. RENOUARD Cyril et Mme FÉRON Océane à compter du 1er novembre 2022;
- fixe le loyer à 480 € par mois ; il sera révisable chaque année à la date anniversaire d'entrée dans les lieux ;
- fixe la caution à 480 €, équivalent à un mois de loyer ;
- autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette location notamment le bail et l'état des lieux.

III. Vente d'un terrain communal près de la Gare (visa 03/11/2022)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à plusieurs contacts avec M. et Mme NUEZ Marcel, ce couple est intéressé pour acheter le petit terrain constructible situé à côté de la Gare. Il est constitué des parcelles cadastrées B 436 (208 m²) et B 438 (291 m²). Le prix proposé est de 9 000 € HT pour les 2 parcelles (499 m²).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de vendre à M. et Mme NUEZ Marcel les parcelles cadastrées section B 436 et 438 au prix de 9 000 € HT l'ensemble ;
- dit que les frais de géomètre si nécessaire ainsi que la clôture seront au frais des acquéreurs, ainsi que les frais de vente ;
- charge M. le Maire de contacter l'office notarial LAIR LEGENTIL de Canisy (50) afin d'officialiser cette vente.

IV. Recensement de la population en 2023 : coordonnateur et agents recenseurs (visa 03/11/2022)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2023 ;

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de la création de 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Chaque agent recenseur sera rémunéré sur la base brute de 1 € pour chaque bulletin de logement et chaque bulletin individuel collectés. Ils recevront également 30 € brut pour chaque séance de formation. La rémunération des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.
- de désigner un coordonnateur d'enquête qui peut être un élu ou un agent de la collectivité. Cette fonction étant dévolue à un agent, ce dernier bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

V. Correspondant Incendie et Secours

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un correspondant « Incendie et Secours » doit être désigné. Mme LEDOUX se propose. Elle sera nommée par arrêté du maire.

VI. Affaires diverses

I/ Salle communale: M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'architecte présentera 3 esquisses à la réunion de novembre. D'autre part, suite à la rencontre avec Mme FAUVEL, vice-présidente de Saint-Lô Agglo, une subvention de 50 € / habitant sera accordée dans le cadre du contrat Agglo – Communes. Une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Investissement Rural (FIR) pourra également être obtenue sur la base de 100 € / habitant.

2/ Rallye team « ALMA dans le désert » : Une Carantillaise a fait parvenir en mairie une demande de subvention pour le rallye « Aïcha des Gazelles ». Elle y participe avec 3 autres personnes hors commune. Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

3/ Histoire locale : M. le Maire a rencontré MM Henri DUPONT et René GAUTIER le 26 octobre dernier au sujet d'un médecin juif qui fut réfugié chez une famille de la Blanchetière pendant la 2^{nde} guerre. Une cérémonie est envisagée en début d'année prochaine avec le fils de ce médecin, les descendants de la famille hébergeante et M. Michel BOIVIN, historien.

4 /Déchèterie : A partir du 1^{er} janvier 2023, un PASS sera nécessaire pour accéder dans les déchèteries du Syndicat Mixte du Point Fort. Les particuliers seront crédités de 18 passages par an. Cette information sera mise sur le site de la commune.

5/Commémoration du 11 novembre : Rassemblement à 9h sur la place. La cérémonie débutera à 9h15.

VII. Questions diverses

1/ Mme LEDOUX informe le Conseil que des lycéens de la commune rencontrent un souci avec le service Nomad (Réseau de Mobilité Normand). En effet, une section du lycée Curie de Saint-Lô a cours le mercredi après-midi. Le transport scolaire est assuré pour le trajet aller/retour du matin uniquement et le service Nomad prend le relais le mercredi en fin de journée. Il existe deux circuits : Saint-Lô / Canisy et Saint-Lô / Saint-Gilles / Marigny. De ce fait, de jeunes carantillais se trouvent bloqués soit sur Canisy, soit sur Marigny. Une demande a été faite pour que ce service desserve Carantilly. M. LEMAZURIER, Président de Saint-Lô Agglo a été informé de ce problème, sans réponse à ce jour.

2/M. DUFORT informe le Conseil d'un problème avec la fenêtre du grenier au-dessus de la garderie qui ne reste pas bien fermée. L'entreprise LECARDONNEL recherche une solution.

La rénovation de l'éclairage public est terminée. L'agglomération est désormais éclairée par des LED moins énergivores.

M. DUFORT a également assisté à l'inauguration de la station de pompage de Quettreville-sur-Sienne suite à une invitation du SDEAU50.

3/M. PACARY a rencontré M. LAUNAY du Conseil Départemental concernant le stationnement et la mise en place d'un passage piétons devant l'étang. Le stationnement ne pose pas problème mais il semble difficile de matérialiser un passage piétons à cause d'un manque de visibilité avec le virage de la route de Cerisy-la-Salle. La matérialisation d'un trottoir plus large devant l'ancienne épicerie peut être envisagée.

Les travaux de voirie à Mondreville sont terminés ; l'éparage est prévu semaine 44.

4/ Mme LESECQ informe le Conseil que le RPI compte 158 élèves. La préparation de la future rentrée de septembre 2023 est en cours. Cette année, les TAP sont encadrés par des professionnels et les retours sont positifs.

5/ Mme PAISANT demande que le devis pour les rideaux de la Salle de sports soit envoyé Saint-Lô Agglo. Elle souhaite également savoir s'il serait possible de déplacer la caméra de l'ancienne plateforme de tri vers les parkings de la Salle de Sports et de la Salle des Fêtes. M. le Maire lui répond que cette caméra restera en place afin de sécuriser le terrain multisports.

6/ M. LEPLEY informe le Conseil que la porte pour le logement du PN 22 est arrivée à l'entreprise.

7/ M. MARTIN informe le Conseil que M. et Mme DESLANDES souhaiteraient acheter le bout de terrain communal qui se trouve à l'entrée de leur parcelle dans le lotissement « Le Bois Hébert ». M. le Maire répond que ce n'est pas possible car c'est le seul passage pour accéder derrière les écoles.

- 8/ Mme LECHEVALLIER demande si des jeunes de la commune pourraient créer en lien avec la mairie, une page sur les réseaux sociaux pour diffuser des informations sur Carantilly. Le Conseil est d'accord.
 - 9/ Le terrassement du terrain multisports se fera en février 2023 et le montage suivra en mars 2023.
 - 10/ Le prochain conseil est prévu le 24 novembre à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON	La Secrétaire, Malika LEDOUX
Erik DUFORT	Blandine LECHEVALLIER
Michel PACARY	Nicolas MARTIN
Laurent LEPLEY	Catherine NORGUET PP Mme PAISANT
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Sébastien LECLERC	Solange LEHAIRE
Marie LESECQ	Dorothée ANNE
Isabelle BARBET	